

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres du Comité de direction  
de l'Institut de promotion des formations sur l'islam**

**A.Gt 03-09-2020**

**M.B. 21-09-2020**

**Modification :**

**A.Gt 11-10-2023 – M.B. 23-10-2024**

**A.Gt 08-02-2024 – M.B. 04-03-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 14 décembre 2016 portant création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam, notamment l'article 4, § 2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2017 portant désignation des membres du Comité de direction de l'Institut de promotion des formations sur l'islam ;

Vu la proposition transmise par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur en date du 20 août 2020 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en qualité de membres du Comité de direction de l'Institut de promotion des formations sur l'islam, en vertu de l'article 4, § 2, du décret du 14 décembre 2016 portant création d'un Institut de promotion des formations sur l'islam:

1. En qualité de Co-présidents :

- a) Mme NAHAVANDY Firouzeh ;
- b) M. CHRISTIANS Louis-Léon.

2. [2. En qualité de représentants désignés par l'organe représentatif du culte islamique :

- a) M. AQUICHOUH Mimoun ;
- b) M. PRIVOT Michaël ;
- c) M. ZAKI Taha]<sup>1</sup>.

3. En qualité de représentants des Universités et des Hautes Ecoles :

- a) M. SWENNEN Philippe ;
- b) M. DUMONT Hugues ;
- c) [M. DUFRANE Denis]<sup>2</sup> ;

---

<sup>1</sup> Remplacé par l'arrêté du 11 octobre 2023

<sup>2</sup> Remplacé par l'arrêté du 8 février 2024

4. En qualité de représentant de la Ministre-Présidence de la Communauté française :

[M. COPPENS Olivier]<sup>3</sup>.

5. En qualité de représentants du Ministre ayant en charge l'Enseignement supérieur et la Recherche :

- a) M. DUPUIS Michel ;
- b) [M. DECHARNEUX Julien]<sup>4</sup>.

6. En qualité de Président et d'Administrateur de l'ARES :

- a) le Président de l'ARES ;
- b) l'Administrateur de l'ARES.

7. En qualité de Commissaire au Gouvernement auprès de l'Institut, sur proposition du Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions :

[a) M. COPPENS François]<sup>5</sup>

**Article 2.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2017 portant désignation des membres du Comité de direction de l'Institut de promotion des formations sur l'islam est abrogé.

**Article 3.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Bruxelles, le 3 septembre 2020.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

V. GLATIGNY

---

<sup>3</sup> Remplacé par l'arrêté du 11 octobre 2023

<sup>4</sup> Remplacé par l'arrêté du 11 octobre 2023

<sup>5</sup> Remplacé par l'arrêté du 11 octobre 2023